

Yvelines à gauche

« Toute société qui prétend assurer aux hommes la Liberté, doit commencer par leur garantir l'existence »

Léon Blum



ACTUALITÉ

Une rentrée scolaire en trompe l'œil

La rentrée scolaire 2005 se déroulerait sans aucun problème particulier, c'est du moins le message qu'essaient de faire passer les pouvoirs publics. Cela est sans compter les nombreuses fermetures de classe dans les écoles et les effectifs très lourds dans les classes de collège et de lycée.

Depuis trois ans, avec la suppression de 20 000 postes d'enseignement et 30 000 postes d'aide à l'éducation, le taux d'encadrement a considérablement chuté dans tous les établissements scolaires puisque la disparition de ces emplois va bien au-delà de la baisse démographique invoquée par le ministère. Il n'est d'ailleurs pas prévu que le mouvement s'arrête puisqu'au prochain budget trois mille emplois d'enseignant seront encore supprimés.

Les Yvelines ne sont pas épargnées par cette politique de coupes claires. Une soixantaine de classes ont fermé suscitant là où ces fermetures ne se justifiaient pas le mécontentement des parents d'élèves. Ils ont souvent été obligés d'occuper les écoles pour obtenir des réouvertures. De la même manière, plusieurs dizaines de postes ont aussi été supprimés pendant l'été, tandis que dans bien des matières enseignées en collège et en lycée le réservoir des remplaçants n'existe pas.

Une politique calamiteuse

Les conséquences de cette politique calamiteuse sont de plusieurs ordres. L'offre de formation générale est pour la première fois depuis bien des années en baisse, alors que nous sommes confrontés à un taux de chômage record dont la stabilisation récente relève pour l'essentiel de l'artifice. Enfin, il n'existe guère de classes de seconde dont les effectifs soient inférieurs à trente-cinq, tandis que les groupes de langues, en dépit des consignes ministérielles, restent souvent bien supérieurs à vingt élèves.

Il faut ajouter à ce tableau qui n'a rien de réjouissant les difficultés que rencontre l'application de la loi de décentralisation. Le transfert de la gestion des personnels TOS (Techniciens, ouvriers et de service) achoppe sur l'absence totale de visibilité financière. Le département, comme la région, refusent de signer les conventions de transfert dans la mesure où l'État n'annonce pas clairement le montant de sa compensation financière.

Il est évident qu'en cette rentrée l'éducation n'est toujours pas la priorité du gouvernement. Ce n'est pas la promesse quasi mensongère de 45 000 emplois d'aides éducateurs supplémentaires qui change la donne. En effet sur ce total, plus de 20 000 existent déjà ! La mesure phare de la rentrée - le remplacement des absences de courte durée par les collègues des enseignants absents - est quasiment impossible à réaliser, vu la complexité des emplois du temps.

Tout est décidément dans l'art du trompe l'œil. On pourrait apprécier le numéro d'artiste du ministre déclarant sa flamme épistolaire aux professeurs si les victimes désignées n'en étaient pas une fois de plus les élèves et, plus particulièrement, ceux qui n'appartiennent pas aux catégories sociales les plus favorisées. N'oublions pas que le coût financier de la rentrée, en dépit de l'ARS (allocation de rentrée scolaire), pèse toujours plus sur les familles modestes.

Didier Fischer Conseiller régional,
conseiller municipal de Rambouillet

ÉDITO

24 septembre Mobilisons nous pour défendre les transports publics

Les transports en Île-de-France sont en danger. Le gouvernement a décidé de transférer la gestion des transports publics franciliens aux collectivités locales d'Île-de-France, au premier rang desquelles la Région. Celles-ci la réclamaient de longue date, persuadées qu'elles peuvent avoir une action pertinente. Pour autant, cette décision intervient alors qu'existe une dégradation de la qualité. Elle est due au désengagement de l'État concernant l'achat de nouveaux métros, trains, tramways, entretien de l'infrastructure...

Or, les transports publics dans le pays et donc en Île-de-France sont un enjeu de société. D'autant que chacun constate que l'environnement est menacé, que les problèmes de pollution s'aggravent, que les infrastructures sont saturées...

A l'occasion de cette décentralisation, le gouvernement fuit une nouvelle fois ses responsabilités. En ignorant les difficultés quotidiennes des usagers de l'Île-de-France, notamment des personnes à mobilité réduite, et les besoins d'investissements indispensables, il refuse d'attribuer la compensation financière à hauteur des estimations, des enjeux et même des décisions déjà prises.

Nous devons nous mobiliser pour que la décentralisation des transports publics soit une vraie réussite au service des franciliens et exiger du gouvernement une compensation financière qui permette de :

- Ø Stopper la dégradation de la qualité de service et améliorer immédiatement l'offre de transport publique, sans régression sociale pour les salariés des entreprises
- Ø Moderniser et développer le service public par de nouvelles lignes de transports et de nouveaux matériels,
- Ø Mettre en œuvre une véritable tarification sociale.

Pour un service public de transport de qualité accessible à tous, rassemblons-nous nombreux le samedi 24 septembre à partir de 14 h, parvis de la gare Montparnasse.

La rédaction



Le RMA, c'est la délocalisation sur place !

Créé en 1988 comme une aide pour sortir de l'exclusion, le Revenu minimum d'insertion (RMI) peut être à juste titre considéré comme une avancée sociale majeure.

Il constitue le minimum vital pour ceux qui vivent en état de grande exclusion et contribue indéniablement à la lutte contre la pauvreté. Mais aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que la dimension insertion est insuffisante, voire totalement absente. Seulement un allocataire sur deux bénéficie du contrat d'insertion prévu par la loi, une trop faible part d'allocataires accède à l'emploi et ceux qui bénéficient du RMI depuis plusieurs années s'éloignent encore plus du monde du travail. Le nombre d'allocataires du RMI a progressé de 4,4 % entre juin 2004 et juin 2005 et de 1,8% ces trois derniers mois, sous l'effet de la réduction de la durée d'indemnisation des chômeurs et concernait 1,24 million de personnes fin juin 2005. Les versements sont en hausse de plus 6,9% par rapport au second trimestre 2004.

Reste à comprendre pourquoi le RMI est un handicap au retour à l'activité? Tout d'abord, le manque de cohérence des règles régissant les aides sociales (politique de la famille, politique du logement...) conduit à ce qu'une personne quittant un minima social voit ses ressources diminuer lorsqu'elle reprend un emploi à bas salaire. Bien souvent en effet, la faiblesse de cet écart ne suffit pas à compenser la diminution progressive de l'aide au logement, l'imposition de l'ensemble des revenus, les coûts supplémentaires liés à la reprise de l'activité (frais de transports, garde d'enfants...). C'est pourquoi des formes d'intéressement à la reprise de l'emploi sont apparues progressivement. L'UNEDIC a ainsi instauré des règles de cumul entre indemnisation du chômage ou RMI et reprise d'activité.

Faire le tri parmi les RMistes...

Proposé depuis 2004 aux allocataires du RMI, le RMA viserait à "rendre incitatifs les revenus du travail", expliquait François Fillon. Mais la création du RMA fait resurgir la question des risques de dérégulation du marché du travail, en raison notamment de la remise en cause du SMIC et introduit une pression salariale à la baisse. Concrètement, l'État paiera pour que les entreprises disposent de main d'œuvre à bon marché... Le RMA va multiplier les effets d'aubaine, sans aucun effet sur l'emploi en période de chômage. Le risque est énorme, pour les postes les moins qualifiés, de voir une baisse générale et massive du niveau moyen des rémunérations. Pourquoi embaucher un smicard quand on peut avoir, pour nettement moins cher, quatre employés au RMA?

Le RMA consiste à faire le tri parmi les RMistes entre employables et irrécupérables, à rationaliser la

gestion de cette main d'œuvre, particulièrement celle qui n'est pas qualifiée, pour la livrer au patronat à un prix défiant toute concurrence (cf. encadré). Les garde-fous sont bien maigres : Il est interdit d'embaucher en RMA à la suite d'un licenciement, mais on sait ce qu'il en est, par exemple pour l'impossibilité, toute théorique, de renouveler les CDD puisqu'il suffit de changer le descriptif du poste sur le contrat, et le tour est joué... Par ailleurs, les entreprises de plus de 20 salariés ne pourront avoir plus de 5% de leur effectif en RMA.

Cette loi fait donc voler en éclat le code du travail et les fondements de notre droit du travail et de la protection des salariés. Les travailleurs qui souffrent déjà au travail vont voir s'éloigner encore les quelques protections qui restaient, en touchant plus particulièrement les populations les plus vulnérables, celles qui ont le moins de chances de se défendre faute de bénéficier de l'appui des syndicats ou de groupes de pression ou tout simplement parce qu'elles ne votent pas ou très peu.

Ces politiques dites "d'activation" qui viseraient à remettre les "exclus" au travail ont déjà été appliquées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suède, en Finlande et au Danemark. Nulle part elles n'ont rempli leurs objectifs et enrayé la montée du chômage! Par contre elles ont contribué à tirer l'ensemble des salaires vers le bas : Ainsi au Danemark, la part des salaires dans la valeur ajoutée (richesses créées) est passé de 79,1 % en 1980 à 70,9 % en 1990 et 68,3 % en 2000.

Compte tenu des maigres résultats de ces programmes, on se demande ce qui peut justifier l'engouement du gouvernement pour une politique d'activation. En fait, ayant renoncé à modifier le comportement d'embauche des entreprises, l'État cherche à transformer la psychologie des bénéficiaires de l'aide sociale en leur imposant d'être sans cesse plus adaptables aux demandes du marché du travail, à rendre les chômeurs responsables de leur propre sort. Désormais, ce ne sont plus les gouvernants ou les entreprises qui sont à blâmer, mais bien les exclus eux-mêmes.

Le plus beau dans l'affaire est que la gestion du RMI et du RMA étant transférée de l'État aux départements, ce sont nos impôts locaux, qui touchent y compris les plus faibles revenus, qui financeront ces sous-emplois, et non les entreprises ou l'État qui préfère baisser l'impôt sur le revenu, payé seulement par les plus favorisés et les plus riches.

Le gouvernement a confié le pilotage du nouveau dispositif RMI/RMA au président du Conseil général qui préside le conseil départemental d'insertion et en nomme les membres; il n'y a plus aucun membre de droit. Il nomme également les membres de la commission locale d'insertion et en désigne le président.

La CLI a maintenant pour mission de "proposer les mesures propres à prévenir l'entrée de nouvelles personnes dans le dispositif du RMI...". C'est la CLI qui donne un avis au sujet de la suspension des allocations envisagées par le président du conseil général, alors qu'elle est nommée par ce même président du conseil général (article 29.)

Quid alors du recours ? Il n'est donc pas étonnant de constater nombre important de personnes exclues du RMI à chaque réunion de ces CLI, particulièrement dans le Mantois où son Président était Pierre Bédier.

Le Revenu minimum d'activité

Le RMA (Revenu Minimum d'Activité) est destiné aux personnes qui ont reçu le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) pendant (au moins) un an au cours des deux dernières années. Le RMA est renouvelable deux fois dans la limite d'une durée totale de 18 mois. Lorsqu'un patron embauche un « salarié » RMA il reçoit du Conseil Général une somme correspondant au montant d'un RMI reçu par un célibataire, soit un net de 545 € (forfait logement déduit) et reverse au "salarié" cette somme augmentée de 183 € à laquelle sont déduites les cotisations sociales salarié.

Pour le patron le coût net est de 0,457 €/l'heure. Mais le "salarié" n'aura pas droit à des indemnités journalières en cas d'accident de travail, ou de maladie, et il n'aura pas droit aux ASSÉDIC lorsqu'il sera au chômage, malgré les cotisations versées. Le patron est également un "tuteur" du "salarié" qui "suit" avec un "réfèrent" en général un travailleur social "l'action d'insertion". Il peut mettre fin de façon unilatérale au RMA, mais il ne peut pas licencier un salarié en CDI, et l'embaucher en RMA.

C'est ce que la droite appelle une Réforme, qui modernise nos relations sociales. Enfin ce n'est pas vraiment très moderne car un système similaire, que l'on connaît sous le nom de système de Speenhamland, a existé en Angleterre en 1795: les paroisses versaient aux patrons une subvention pour "faciliter" l'embauche de leurs pauvres. Ce système eut pour principal effet de faire baisser les salaires en dessous du niveau de subsistance.

Vélizy et la démission de Franck Borotra..

Après la démission de l'ancien maire, c'est au tour du conseiller général du canton de Vélizy, F. Borotra, de mettre un terme avant l'heure à son mandat de président du Conseil général des Yvelines. Quelles que soient les motivations évoquées par les démissionnaires, le résultat est le même : laisser la place à un dauphin pour préparer les prochaines élections sans passer par le suffrage des citoyens. Aux salariés, M. Borotra laissera le souvenir du ministre de l'industrie de M. Juppé qui voulut céder Thomson à Daewoo pour 1 franc symbolique.

Quant aux Véliziens, ils se souviendront que M. Borotra a toujours refusé d'envisager d'autre solution que celle qu'il avait choisie et annoncée le 19 décembre 2003 pour le tracé du tramway dans la ville, entraînant la démolition d'un immeuble social alors que Vélizy est déjà largement déficitaire dans ce domaine.

On notera aussi que la zone d'emplois du canton a perdu ces cinq dernières années environ un quart de ses effectifs, soit environ 10000 emplois. M. Borotra part mais les problèmes demeurent..



Congrès du Parti socialiste : comment ça marche ?

Les 17, 18 et 19/11/2005 se tiendra au Mans (72) le Congrès du PS ; évènement politique national, il suscite le débat et s'insère de plain-pied ans l'actualité.
Mais qui en connaît réellement le mécanisme ?

Aussi, en quelques lignes nous avons souhaité éclairer la lanterne de nos lecteurs.

En application de ses statuts le congrès ordinaire du parti socialiste est convoqué tous les 3 ans.

Sa fonction est double :

- définir, confirmer ou réorienter sa ligne politique,
- désigner ses instances et son équipe dirigeante.

Le processus conduisant à l'affirmation de sa ligne politique comporte deux étapes :

- la phase dite des contributions court sur deux mois et permet à chaque responsable national d'exposer à l'ensemble des adhérents la démarche globale de son choix (contribution générale) et/ou de traiter d'un point spécifique (contribution thématique),
- la phase dite des motions vient ensuite ; c'est le moment où les porteurs des contributions ont réalisé un premier rassemblement.

Il ne reste plus qu'une poignée de textes (5 en 2005) sur lesquels les adhérents vont à nouveau débattre deux mois durant puis de surcroît voter.

Les résultats de cette consultation consacreront la ligne politique du parti tandis que les instances locales, départementales et nationales seront renouvelées, chacune des motions y étant représentées proportionnellement aux voix recueillies.

En dernier lieu, les adhérents sont sollicités pour élire au suffrage universel direct le Premier Secrétaire National, ainsi que le Premier Secrétaire Fédéral dans chaque département et plus localement le Premier Secrétaire de section.

Ces 4 à 5 mois de débat démontrent la vitalité des débats comme le caractère démocratique des choix de chaque militant, qui détient et assume individuellement sa part de responsabilité dans l'orientation de son parti.

Pour éviter toute confusion, rappelons enfin que le PS organise le moment venu des conventions de désignation de ses candidat(e)s aux élections ; ainsi courant 2006, les adhérents seront appelés à désigner leurs candidat(e)s aux élections législatives et présidentielles.

Infos 78

Condamnation pour la société ALPA

La société ALPA, qui traîne derrière elle une réputation peu flatteuse d'"usine de la peur" pour ses manquements répétés aux règles d'hygiène et de sécurité, vient d'être condamnée à 150 000€ d'amende, et les deux ouvriers gravement blessés (l'un en décembre 2002, l'autre électrocuté en janvier 2003) indemnisés : 1 200€ pour la perte d'une main, 10 000 pour celle d'un œil, un bras et une jambe : le courant avait été rétabli alors qu'il effectuait le nettoyage d'un transfo dans cette usine où les conditions de travail sont dures et les incidents fréquents.

En 10 ans dans les deux aciéries du groupe, Iton-Seine et Alpa, basées à Bonnières-sur-Seine et Limay-Porcheville, , trois personnes ont perdu la vie et au moins 22 ont été blessés.

Aide de la Région vers les lycées professionnels

Le lycée professionnel Jean-Perrin à Saint-Cyr-l'École va être pratiquement refait de fond en comble. La région Île-de-France a dégagé pour cela un budget de 30 millions d'euros. C'est le plus gros chantier dans le département dans le domaine scolaire. Les travaux dureront jusqu'en 2010. En visite dans les locaux le lundi 5 septembre, Jean-Paul Huchon en a profité pour confirmer que "*l'aide de la région vers les lycées professionnels est la plus forte, car ils sont souvent situés en zone sensible.*"

Du 27 septembre au 1^{er} octobre 2005 Seconde édition des rencontres des « Souffleurs d'Art »

Sur l'utilisation de l'art dans l'insertion

C'est autour d'une véritable réflexion qu'écrivains, artistes et chercheurs viendront débattre du rôle de l'art dans l'insertion.

Ces rencontres s'articulent en plusieurs temps et ont pour objectifs, d'une part de valoriser les pratiques artistiques et productions issues des projets en insertion sociale et/ou professionnelle (expositions, ateliers d'écriture, théâtre, défilé de mode...) et d'autre part d'organiser la rencontre et de créer des liens entre les acteurs porteurs de ces démarches (partenaires institutionnels, travailleurs sociaux, artistes...et bénéficiaires) par des débats et échanges.

La première édition qui s'est déroulée en 2003, a réuni plus de 20 associations yvelinoises. Le bilan a fait état de l'utilité voire de la nécessité d'organiser ces rencontres. Elles apprennent, confortent, questionnent et créent la possibilité d'un travail commun avec différentes structures complémentaires.

Pour cette édition, la volonté est de démontrer une nouvelle fois la pertinence de l'utilisation de l'art et des pratiques artistiques dans l'insertion, en vue de confirmer et d'appuyer sa légitimité. C'est aussi l'occasion d'aller plus loin dans la réflexion.



Fédération du Parti socialiste

47 rue Aristide Briand
78130 Les Mureaux.
Tél : 01 34 92 01 85

Pour écrire
à « Yvelines à gauche » :

yvelinesagauche@voila.fr